

*Matières du tems.* Novemb. 1716. 333

qu'avoit le même Marquis de Louvois ; c'est celle de Sur-Intendant General des Bâtimens de France, qui vient d'être donnée à Mr. le Duc d'Antin, fils de feu Mr. le Marquis de Montespan, d'une des plus Illustres Maisons de Guyenne. On assure à Paris que ce Seigneur a fait un projet pour achever le Bâtiment du Louvre en peu d'années, après que l'Etat aura été liquidé d'une partie des dettes contractées pendant les deux dernières guerres.

V. On a vû dans le Journal de Juillet page 40. la fausse nouvelle qu'on avoit renduë touchant cinq millions d'especes, qu'on disoit qu'on conduisoit dans les païs étrangers par la route de Lorraine & d'Alsace. L'imposteur qui avoit donné ce faux avis, & occasionné les mouvemens qu'on fit pour arrêter ce prétendu convoi, fut jugé le 3. Septembre, par Arrêt du Parlement de Paris, à faire amende honorable, & condamné aux Galeres perpetuelles.

VI. On a publié une Declaration du Roi du 29. Août dernier, qui porte qu'ayant été informé que de faux monoyeurs étrangers avoient contrefait les coins du Roi, pour fabriquer & reformer les Especes d'or & d'argent de France, avec lesquelles ils se proposoient de faire amas des anciennes Especes, pour les porter hors du Royaume, afin de les y reformer, S. M. pour prévenir ce commerce illicite, après avoir ordonné l'exécution des précédentes Ordonnances, qui défend le transport des Especes d'or & d'argent hors du Royaume, défend aussi de faire entrer dans les Provinces & Villes de son obéissance, aucunes Especes nouvellement reformées & fabri-

*Mr. le Duc d'Antin est fait Sur-Intendant des Bâtimens.*

*Imposteur condamné aux Galeres.*

*Declaration qui défend l'entrée des especes reformées en païs étranger.*